



FIDUCIAL

AUDIT

AGENCE D'ANNECY
17, rue de Rumilly
74000 ANNECY
Tél. 04 50 10 07 83
Fax 04 50 10 07 61

COMITE DES ŒUVRES SOCIALES DES PERSONNELS DU CONSEIL GENERAL

7, rue Gabriel de Mortillet
74000 ANNECY

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2009

SOCIETE FIDUCIAIRE NATIONALE DE REVISION COMPTABLE

Société Anonyme de Commissariat aux Comptes au capital de 250 000 € - 334 301 488 RCS Nanterre - N° TVA CEE FR 39 334 301 488

Membre de la Compagnie Régionale de Versailles

Siège social : Paris La Défense - 41, rue du Capitaine Guynemer - 92925 La Défense Cedex - Site : www.fiducial.fr

**COMITE DES ŒUVRES SOCIALES DES PERSONNELS
DU CONSEIL GENERAL**

7, rue Gabriel de Mortillet
74000 ANNECY

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2009

Aux membres de l'association

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009 sur :

- le contrôle des comptes annuels du **Comité des Œuvres sociales des Personnels du Conseil Général** tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I – OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

.../...



Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III – VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Annecy, le 12 mai 2010

Le commissaire aux comptes
Fidaudit


Benoît SAVA
Associé

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2009 12			Exercice N-1 31/12/2008 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (1)						
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles	9 209	9 119	90	2 364	2 274	96.21
	Avances et acomptes						
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques Matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	216 149	98 682	117 467	161 073	43 606	27.07
	Immobilisations en cours						
Avances et acomptes							
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)							
Participations mises en équivalence							
Autres participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts	50 625		50 625	51 366	741	1.44	
Autres immobilisations financières	2 995		2 995	2 895	100	3.45	
TOTAL II	278 978	107 801	171 177	217 699	46 522	21.37	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN COURS						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises	12 999		12 999	6 773	6 225	91.91
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	CRÉANCES (3)						
	Clients et Comptes rattachés	352 758		352 758	228 028	124 730	54.70
	Autres créances	243 206		243 206	386 136	142 931	37.02
Capital souscrit - appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement	290 051		290 051	85 000	205 051	241.24	
Disponibilités	344 779		344 779	423 098	78 320	18.51	
Charges constatées d'avance (3)	49 293		49 293	55 095	5 802	10.53	
TOTAL III	1 293 085		1 293 085	1 184 131	108 954	9.20	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V) Écarts de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 572 063	107 801	1 464 262	1 401 830	62 432	4.45	

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/12/2009 12	31/12/2008 12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé :) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation				
	RESERVES				
	Réserve légale				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	413 478	370 452	43 026	11.61
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	26 712	43 026	69 738	162.08	
Subventions d'investissement Provisions réglementées					
TOTAL I	386 766	413 478	26 712	6.46	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
TOTAL II					
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
TOTAL III					
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	120 865	158 791	37 926	23.88
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
DETTES D'EXPLOITATION					
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	279 729	306 140	26 411	8.63	
Dettes fiscales et sociales		3 266	3 266	100.00	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	282 622	277 127	5 495	1.98	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)	394 280	243 027	151 253	62.24
	TOTAL IV	1 077 496	988 352	89 145	9.02
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	1 464 262	1 401 830	62 432	4.45

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

996 300

867 488

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2009 12			Exercice N-1 31/12/2008 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)						
Ventes de marchandises	1 804 167	20 872	1 825 039	1 686 541	138 498	8.21
Production vendue de Biens	14 304		14 304		14 304	
Production vendue de Services	30 510	26 644	57 154	58 745	1 591	2.71
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	1 848 980	47 516	1 896 496	1 745 285	151 211	8.66
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			1 988 013	1 896 413	91 600	4.83
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			8 122	4 157	3 965	95.39
Autres produits			0	678	678	100.00
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)			3 892 632	3 646 533	246 099	6.75
CHARGES D'EXPLOITATION (2)						
Achats de marchandises			2 772 788	2 586 989	185 799	7.18
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			1 052 893	965 738	87 155	9.02
Impôts, taxes et versements assimilés						
Salaires et traitements						
Charges sociales			1 120	1 718	598	34.79
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			45 881	46 727	846	1.81
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			1 133	270	863	319.75
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)			3 873 815	3 601 442	272 373	7.56
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			18 817	45 091	26 274	58.27
QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2009	12	31/12/2008	12	Euros	%
PRODUITS FINANCIERS						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		46		27	20	73.83
Autres intérêts et produits assimilés (3)		9 217		10 930	1 712	15.67
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
TOTAL V		9 264		10 956	1 692	15.45
CHARGES FINANCIERES						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)		6 370		8 036	1 666	20.73
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
TOTAL VI		6 370		8 036	1 666	20.73
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)		2 894		2 920	26	0.90
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)		21 711		48 011	26 300	54.78
PRODUITS EXCEPTIONNELS						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		6 725		1 426	5 298	371.50
Produits exceptionnels sur opérations en capital		768		79	688	868.30
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
TOTAL VII		7 492		1 506	5 987	397.66
CHARGES EXCEPTIONNELLES						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		46 546		824	45 722	NS
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		8 834		5 285	3 549	67.15
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
TOTAL VIII		55 380		6 109	49 271	806.49
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		47 868		4 604	43 284	940.18
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)		536		382	154	40.30
TOTAL PRODUITS (I+III+V+VII)		3 909 388		3 658 995	250 393	6.84
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)		3 936 100		3 615 969	320 132	8.85
5. BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)		26 712		43 026	69 738	162.08

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

Exercice du 01/01/2009 au 31/12/2005

REGLES ET METHODES COMPTABLES

(Code du commerce - articles L. 123-12 et L. 123-28)

(Décret n°83-1020 du 29/11/83) (Règlement CRC n°99-03 ; PCG)



Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 120-1 et suivants du Plan Comptable Général 2005.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que des règlements CRC relatifs à la réécriture du plan comptable général 2005 applicables à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	9 209	
Matériel de transport		212 942	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		3 207	
	TOTAL	216 149	
Prêts, autres immobilisations financières		54 261	
	TOTAL	54 261	
	TOTAL GENERAL	279 619	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2009 au 31/12/2009

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL		9 209	9 209
Matériel de transport			212 942	212 942
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			3 207	3 207
	TOTAL		216 149	216 149
Prêts, autres immobilisations financières		641	53 620	53 620
	TOTAL	641	53 620	53 620
	TOTAL GENERAL	641	278 978	278 978

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	6 845	2 274		9 119
Matériel de transport		53 440	42 588		96 028
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		1 636	1 018		2 654
	TOTAL	55 075	43 606		98 682
	TOTAL GENERAL	61 921	45 881		107 801

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles	2 274				
Matériel de transport	42 588				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 018				
	TOTAL	43 606			
	TOTAL GENERAL	45 881			



Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Prêts	50 625	50 625	
Autres immobilisations financières	2 995	2 995	
Autres créances clients	352 758	352 758	
Débiteurs divers	243 206	243 206	
arges constatées d'avance	49 293	49 293	
	TOTAL	698 877	698 877
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	741		

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes et crédit à plus de 1 an à l'origine	120 865	39 669	81 196	
Fournisseurs et comptes rattachés	279 729	279 729		
Autres dettes	282 622	282 622		
Produits constatés d'avance	394 280	394 280		
TOTAL	1 077 496	996 300	81 196	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	37 926			



Autres immobilisations incorporelles

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24 - 4°)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

	Valeurs	Taux d'amortissement
Application JMF	9 209	33,33

Evaluation des immobilisations corporelles

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24 - 4°)

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Lorsqu'une immobilisation corporelle a des composants significatifs ayant des durées d'utilisation différentes de la structure, ces derniers sont comptabilisés et amortis séparément.

Les immobilisations non décomposables sont amorties en fonction des durées d'usage en application de la mesure de simplification pour les PME.

Les immobilisations décomposables sont amorties comme suit :

- Structure : amortissement en fonction de la durée d'utilité de l'immobilisation prise dans son ensemble,
- Composants : amortissement en fonction de la durée d'utilité.

Aucun composant ayant une durée d'utilisation différente de la structure a été identifié et individualisé.

Evaluation des amortissements

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24 - 2°)

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :



Catégorie	Mode	Durée
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 ans

Créances immobilisées

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24 - 4°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des matières et marchandises

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24 - 1°)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition d'après le dernier prix connu.

Evaluation des créances et des dettes

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24 - 5°)

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2009 au 31/12/2009

Produits à recevoir

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 23)

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	242 876
Total	242 876

Les produits à recevoir se décomposent de la manière suivante :

- Complément de subvention du SDIS	135 999 €
- Chèques déjeuners	103 972 €
- Divers	2 905 €

**Charges à payer**

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 23)

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 000
Autres dettes	282 546
Total	287 546

Les autres dettes se ventilent de la manière suivante :

- Frais de garde	32 718 €
- Frais de séjour	1 567 €
- Chèques déjeuners	228 738 €
- Cadeaux naissance	4 180 €
- Cadeaux mariage	2 200 €
- Cadhoc	3 630 €
- Sacem	1 029 €
- Divers	8 408 €
- Clients créditeurs	33 €
- Autres comptes déb ou cred	43 €

Charges et produits constatés d'avance

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 23)

Charges constatées d'avance		Montant
Charges d'exploitation		49 293
Total		49 293
Produits constatés d'avance		Montant
Produits d'exploitation		394 280
Total		394 280

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT**Ventilation du chiffre d'affaires net**

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24-21°)

Répartition par secteur d'activité	Montant
Subvention du Conseil Général	1 350 000
Subvention du SDIS	456 780
Complément de subvention du SDIS	135 999
Subvention de l'ODAC	12 544
Subvention de SYANE	15 000
Subvention de SMDEA	4 190
Subvention du CITIC	13 500
Total	1 988 013

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS**Engagements financiers**

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24-9° et 24-16°)

Engagements donnés

L'emprunt dont le reste dû est de 120 865 € est assorti des garanties suivantes :

- Nantissement d'un compte bancaire : Tonic 60

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**Produits et charges exceptionnels**

(Arrêté du 27 avril 1982)

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- Régularisation de provisions	6 725	772000
- Gestes commerciaux divers	768	778800
Total	7 493	
Charges exceptionnelles		
- Reversement subvention 2008 au CG	43 026	671000
- Régularisation de provisions	3 520	672000
- Vol chèques vacances et divers	4 917	678800
- Annulation de dettes adhérents	3 544	678800
- Divers	372	678800
Total	55 379	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2009 au 31/12/2009

Transferts de charges

(Arrêté du 27 avril 1982)

Nature	Montant
Remboursements assurance camping cars	8 122
Total	8 122





COUT DE FONCTIONNEMENT

Le tableau ci-après reprend le détail des contributions volontaires. Le Conseil Général a participé de manière indirecte à hauteur de 323 337 €uros. Cette somme ne figure pas au compte de résultat.

	<u>2006</u>	<u>2007</u>	<u>2008</u>	<u>2009</u>
SERVICES JURIDIQUES	24 229	24 549	23 287	29 962
Loyer et charges				
DIRECTION DE LA CONSTRUCTION	13 599	14 189	37 691	8 100
Location et maintenance d'un photocopieur	783	2 229	2 150	
Fournitures de consommables	69	20	27	
Nettoyage des locaux	2 248	2 306	2 377	
Electricité	548	518	570	
Serrure	581	1 570		
Vérification incendie	48	28	29	
Mobilier de bureau	2 074	452	6 277	
Fournitures de bureau	593	423	619	
Imprimerie	6 655	6 642	17 694	1 655
Travaux			7 915	
Achats divers			31	
INFORMATIQUE	6 242	9 866	7 966	5 931
Matériel informatique	2 818	7 734	3 300	
Frais de télécommunication	3 423	2 132	4 666	
DRH	198 627	205 099	249 224	254 705
TOTAL	242 696	253 702	318 168	298 698
AFFRANCHISSEMENT			17 649	24 638
			335 817	323 337
CG	242 170			
SYANE	2 654			
SDIS	74 325			
SMDEA	715			
CITIC	1 838			
ODAC	1 635			



FIDUCIAL

AUDIT

AGENCE D'ANNECY

17, rue de Rumilly

74808 ANNECY

Tél. 04 50 10 07 83

Fax 04 50 10 07 61

**COMITE DES ŒUVRES SOCIALES DES PERSONNELS
DU CONSEIL GENERAL**

7, rue Gabriel de Mortillet

74000 ANNECY

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Exercice clos le 31 décembre 2009

SOCIETE FIDUCIAIRE NATIONALE DE REVISION COMPTABLE

Société Anonyme de Commissariat aux Comptes au capital de 250 000 € - 334 301 488 RCS Nanterre - N° TVA CEE FR 39 334 301 488

Membre de la Compagnie Régionale de Versailles

Siège social : Paris La Défense - 41, rue du Capitaine Guynemer - 92925 La Défense Cedex - Site : www.fiducial.fr

**COMITE DES ŒUVRES SOCIALES DES PERSONNELS
DU CONSEIL GENERAL**

7, rue Gabriel de Mortillet
74000 ANNECY

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Exercice clos le 31 décembre 2009

Aux membres de l'association

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées conclues au cours de l'exercice.

En application de l'article R. 612-7 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions prévues à l'article L. 612-5 du Code de commerce et conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Convention d'accueil du personnel du CITIC 74 par le COSPCG

Personne morale concernée : CITIC 74

Nature et objet : le COSPCG s'engage à accueillir, en qualité de membre adhérent, tout personnel du CITIC 74, hors stagiaires de la formation professionnelle et hors contrats à durée déterminée pour besoin occasionnel. Le COSPCG propose à ses adhérents, à jour de leur cotisation annuelle forfaitaire et aux conditions définies dans son règlement intérieur, différentes prestations.

Modalité : votre société a comptabilisé sur l'exercice un produit de 13 500 euros.

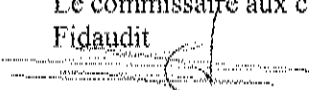


Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Fait à Annecy, le 12 mai 2010

Le commissaire aux comptes

Fidaudit


Benoît SAVA

Associé